

mois avec le memoire qui y estoit joinct dont je vous remercie vostre sentiment qu'il m'est pas facile d'avoir des nouvelles certaines de ce qui se passe dans le Tirol [bekanntlich herrschte zwischen Frankreich und Spanien einerseits und Oesterreich anderseits Kriegszustand] sans faire aller et venir différentes personnes par le pays et sur les frontieres, est juste et Il vous Instruict assés de ce qu'il faut faire pour satisfaire a ce que M. [Michel] de Chamillart [Secrétaire d'Etat à la guerre] desire de vous ainsi Il vous sera aisé d'y [!] répondre et Comme Je n'ay aucuns ordres a vous donner apres ce que ... chamillart vous demande Je ne scaurois que vous prier de l'executer avec autant d'Exactitude qu'il vous sera possible et de luy en rendre Compte en droiture Je vous seray seulement tres obligé de vouloir me faire part de ce que vous aprenez apres que vous aurés satisfait a ... chamillart".

"Du Comte de ... [Puyzieux] l'ambassadeur a Mr. Landame Zurlauben"

Original, mit einer später angebrachten Dorsualnotiz.
AH 60, 74-75 - Blatt 75^F leer

44

1602 Februar ... [?]¹, Solothurn

A

SCHREIBEN DER [FRANZ. AMBASSADOREN NICOLAS] BRULART, [SIEUR DE SILLERY], UND [MERY] DE VIC AN [KONRAD III.] ZURLAUBEN, "SECRETAIRE DU CANTON [RICHTIG DER STADT] DE ZUQ"

"Nous avons esté advertiz qu'il se faict une pratique secrette par l'ambassadeur d'Espagne [Alfonso I. C a s a t i] et ses partisans pour assembler une Journée a Lucerne [- am 5. März 1602 fand dann in Luzern eine Tagsatzung der kath. Orte statt, auf der auch Zurlauben als Tagsatzungsgesandter von Stadt und Amt Zug erscheint -]² quand on distribuera la pension d'Espagne par le moien de laquelle on essaiera de faire ordonner des ambassadeurs comme on a faict en la derniere journée de Lucerne [- wohl die am 22. Januar stattgefundene Tagsatzung der VII kath. Orte (IX ausg. UR und ZG) gemeint -]³, avec lesquels on essaiera de trouver moien pour prolonger ce ... [?]⁴ de l'alliance de france, et pour empescher ou retarder que le Traicté ne soit scellé, dont nous avons pensé vous devoir advertir, a fin de prendre garde qu'il n'y ayt aucune surprise en vostre Canton, tant pour les ambassadeurs qui seront ordonnez [- wenn damit die Zusammenkunft vom 5. März gemeint ist, so war, wie

gesagt, Zug durch Zurlauben selbst vertreten -] que pour ce qui sera traicté et delibéré en ladicte Journée Vous pouvez considerer ... que d'aporter maintenant nouvelles difficultez pour retarder la de... du s...⁵ C'est d'autant prolonger voz payemens, La distribution des quelz a bien esté demandée par ... les ambassadeurs [wohl anlässlich der gemeineidg. Tagsatzung vom 29. Januar 1602 in Solothurn gemeint, auf der Stadt und Amt Zug gleichfalls durch Zurlauben vertreten war -]⁶ pour estre faite Incontinent apres que l'alliance seroit arrestée, Mais nous avons tousiours déclaré que Nous entendions qu'elle seroit arrestée quand le Traicté seroit scellé et noz ... [?]⁷. Nous asseurons de vostre prudence et de celle de M.^{rs} des Lignes que noz considerations seront prises de bonne...[?]⁸, et que la malice ou Jgnorance dez autres sera blasmé d'autant que par ce moien Jlz retardent voz paiemens et de fait le partement de M^r le Secretaire de ceste ville [gemeint Hans Georg Wagner, den Stadtschreiber von Solothurn] a esté retardé a l'occasion de ladicte Journée qui se prepare audict Lucerne, ayans estimé pour le mieux de vous devoir advertir auparavant, ayans aussy donné pareil advis a noz amys des autres Cantons [cath.], afin qu'ilz ne soient surpris.

Jl pourrait estre qu'en ladicte journée Jl se feroit aussy quelque pratiques pour avoir une levée de Suisses, Sur quoy Jl est de voz prudences de considerer que pour conserver voz alliances avec reputation, Jl les fault observer chacunes en leurs termes. De sorte que quand vous serez requis en vertu de l'alliance de Milan de faire ce que vous serez obligéz Jl n'y aura personne qui s'en puisse plaindre. Mais si soubz coulure d'une alliance de Milan on la pensoit faire ... [?]⁹ pour empescher ou diminuer l'esfect de celle de france, vous ne contenteriez les uns ny les autres, demeurerez vous mesmes mal contents Vous considererez aussy ...¹⁰ et mal convenable apres avoir conclu de fresche memoire l'alliance de france et avant que d'avoir ... [prété] serment, d'accorder une levée contre les termes des alliances, desquelles Nous avons consenty la Reserve pour vous contenter seulement. Nous vous ... [prions] de prendre le tout en bonne part, et vous asseurer du desir que Nous avons de servir au public et a vostre contentemens particulier ...

Jl arriva hier ung bon nombre de mullets avec partie de l'argent qui estoit a Lion Le reste suivra de main en main, et sera arrivé comme J'espere avant que le Traicté soit scellé".

Es folgt eine Dorsualnotiz von anderer Hand:

Sur son velle de France
 Die eriffte antwort
 friben I mir zu h. d. d.
 mir Gott der f. v. v.
 I d. w. Capbar p. f. f.
 Zu el gilyen [unintelligible]

1) *ere*

2) s. EA V 1, 594 (Nr. 459). Beachte, dass die im folgenden zum Ausdruck gebrachten Befürchtungen gegenstandslos waren. Laut gedruckten EA war das franz. Bündnis gar kein Traktandum auf der Konferenz, s. auch AH 9/14 (Zugs Instruktion vom 4. März 1602).

3) s. EA V 1, 589 (Nr. 455)

4) *à la fin de l'année*

5) Text, d.h. zwei Worte zerstört.

6) s. ebenda 590 (Nr. 456)

7) *nos autumne*

8) *bonnet*

9) *fa. Juncath* = faire generale?

10) Text, ca. drei, vier Worte, zerstört.

Original, Siegel abgefallen. Dorsualnotiz von anderer Hand.
 AH 60, 76-77 - Blatt 77^r leer

45

1691 März 7., Baden

MEMOIRE¹ DES [FRANZ.] AMBASSADOREN [MICHEL-JEAN] AMELOT [Z.H. DER ZU BADEN AUF DER AUSSERORDENTLICHEN GEMEINEIDG. TAGSATZUNG VERSAMMELTEN TAGSATZUNGSGESANDTEN]

s. AH 45/55

1) Hier in AH 60/45 handelt es sich um eine handschriftliche Uebersetzung ins Deutsche des in AH 45/55 als Druckwerk vorhandenen in franz. Sprache verfassten Memoires.

AH 60, 78-79 - Blatt 79^r leer